

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 03 MARS 2025

Le trois mars deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à Jean-Paul BURAVAND).

Absents : BRISENO Laetitia, FABRE Patrice.

M. FROISSART Jany a été nommé secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Objet de la délibération
Convention de mise à disposition à titre gratuit des Arènes Municipales au Syndicat Mixte du Conservatoire de Musique du Pays d'Arles.

N°26/2025

Rapporteur : Mme Valérie BURAVAND

Mme BURAVAND expose au conseil municipal que dans le cadre de son festival « Bientôt l'été » le Conservatoire de Musique du Pays d'Arles souhaite organiser des concerts sur le territoire de la Commune de Boulbon, les 6 et 7 Juin 2025.

Durant ces deux jours se tiendront différents concerts (musique et chorale), qui devraient accueillir environ 750 personnes chaque jour, et auxquels les enfants des écoles de Boulbon seront associés, puisqu'ils participeront à certains spectacles.

Après avoir envisagé différents lieux susceptibles d'accueillir une telle manifestation, les Arènes Municipales se sont révélées être le site le plus adapté.

Il convient donc d'établir une convention avec cette association pour la mise à disposition des arènes municipales.

La présente convention a pour objet :

- De déterminer les conditions dans lesquelles le Conservatoire de musique du Pays d'Arles est autorisé par la Commune à exploiter le site des arènes municipales pour y organiser lesdits concerts, dont il reste l'unique organisateur et le seul responsable ;

- De consentir cette mise à disposition à titre gratuit, eu égard au fait que tous les concerts prévus dans le site des arènes durant ces deux jours sont entièrement gratuits pour le public, et que le Conservatoire de Musique du Pays d'Arles par son activité et les manifestations qu'il organise, participe à la satisfaction d'un intérêt général culturel.

- De fixer les conditions d'utilisation et d'entretien du site, notamment en matière de sécurité ;

- De régler le régime des responsabilités, en cas de sinistre éventuel

- De fixer les conditions de remise en état des lieux.



Délibération du conseil municipal N° 26/2025 du 03.03.2025 (suite)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Après avoir pris connaissance de la convention,

Après en avoir délibéré,

Considérant que la tenue d'une telle manifestation constitue un évènement participant à l'animation et à la vie culturelle du village,

Considérant également que le syndicat mixte du Conservatoire de Musique du Pays d'Arles par son activité participe à la satisfaction d'un intérêt général culturel,

AUTORISE la mise à disposition à titre gratuit des arènes municipales au syndicat mixte du Conservatoire de Musique du Pays d'Arles du jeudi 05 juin 2025 au dimanche 08 juin inclus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention jointe en annexe pour la mise à disposition des arènes municipales syndicat mixte du Conservatoire de Musique du Pays d'Arles, et tout document se rapportant à cette convention.

**Et ont signé tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,**

Le Secrétaire de séance :



Le Maire :

